

Politique handicap : recrutement de chercheurs par voie contractuelle 2026

Cette procédure de recrutement par contrat, prévue par l'article L352-4 du code général de la fonction publique et le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique de l'Etat, a vocation à faciliter le recrutement de candidats handicapés* sur la base d'un contrat d'un an, renouvelable, sous le même régime d'emploi que les chercheurs stagiaires et avec les mêmes droits et avantages que ces derniers.

A l'issue de ce contrat, la titularisation de l'intéressé(e) pourra être prononcée après avis de la commission scientifique spécialisée compétente.

La sélection des candidats est fondée sur les critères suivants :

- Qualité du cursus ;
- Publications, appréciées en fonction du nombre, de la qualité et de l'impact, en tenant compte du rang de signature ;
- Valorisation – Transfert de technologie ;
- Projet scientifique ;
- Animation scientifique et formation ;
- Qualité de la présentation orale, appréciée en fonction de son caractère rigoureux, structuré et didactique, de la capacité à convaincre et de l'esprit de synthèse du candidat ;
- Qualité des réponses lors de la discussion, appréciée en fonction des connaissances, de l'imagination, de la capacité d'analyse, du sens critique, de la capacité à écouter, de l'esprit d'équipe et de l'autonomie du candidat.

Le laboratoire d'accueil doit être une structure de recherche de l'Inserm. Il est néanmoins possible de candidater sans structure d'accueil identifiée.

Une présélection sur dossier sera effectuée par un comité ad hoc (courant janvier 2027) afin de déterminer les candidats sélectionnés pour les auditions.

Les auditions se dérouleront sur le premier trimestre de l'année 2027.

Les résultats seront communiqués au cours du mois suivant les auditions.

Modalités de candidature : <https://pro.inserm.fr/rubriques/nous-rejoindre/recrutement-handicap/contrats-pour-les-chercheurs-en-situation-de-handicap>

- Ouverture des inscriptions : **le 5 octobre 2026**
- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **le 9 novembre 2026 - 17h00**

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de : emploi-chercheur-handicap@inserm.fr

* Sont concernés par cette voie de recrutement, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnés à l'article [L.5212-13](#) du code du travail.